



**PROCÈS-VERBAL
ASSEMBLÉE EXTRAORDINAIRE DU 5 SEPTEMBRE 2024**

Procès-verbal de l'assemblée extraordinaire du conseil d'administration de la Régie intermunicipale de gestion des matières résiduelles du Kamouraska, tenue au Centre communautaire de Saint-Gabriel-Lalemant, le jeudi 5 septembre 2024, à 19 h, à laquelle assemblée sont présents :

Monsieur Gilles DesRosiers, président, maire et représentant pour Saint-Gabriel-Lalemant
Monsieur Rémi Faucher, vice-président, conseiller et représentant pour Rivière-Ouelle
Monsieur Raymond Malo, conseiller et représentant pour Kamouraska
Madame Mélanie Lévesque, conseillère et substitut pour Mont-Carmel
Monsieur Gilles Plourde, maire et représentant pour Saint-Bruno-de-Kamouraska
Madame Nicole Généreux, mairesse et représentante pour Saint-Denis-De La Bouteillerie
Monsieur Roger Moreau, maire et représentant pour Saint-Germain-de-Kamouraska
Monsieur Charles Montamat, conseiller et représentant pour Saint-Joseph-de-Kamouraska
Monsieur Dan Drapeau, conseiller et représentant pour Saint-Onésime-d'Ixworth
Madame Chantal Boily, conseillère et représentante pour Saint-Pacôme
Monsieur Frédéric Lizotte, maire et représentant pour Saint-Philippe-de-Néri
Madame Carole Lévesque, conseillère et représentante pour Sainte-Anne-de-la-Pocatière
Monsieur Gervais Darisse, maire de Saint-André-de-Kamouraska et substitut pour la MRC de Kamouraska
Monsieur Guillaume Dufour, conseiller et substitut pour la Ville de La Pocatière
Monsieur Rémi Pelletier, conseiller et substitut pour la Ville de Saint-Pascal

Tous membres du conseil d'administration et formant quorum.

Est également présente M^{me} Danielle Caron, greffière-trésorière adjointe

Dans le but d'alléger le texte, la **Régie intermunicipale de gestion des matières résiduelles du Kamouraska** sera ci-après appelée « **La Régie** ».

1. OUVERTURE DE L'ASSEMBLÉE ET CONSTATATION DU QUORUM

Le président constate le quorum à 19 h et souhaite la bienvenue aux membres présents. L'assemblée extraordinaire est déclarée ouverte.

Les membres déclarent avoir reçu l'avis de convocation dans les délais requis.

2. LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Lecture de l'ordre du jour est faite par le président, M. Gilles DesRosiers.

IL EST PROPOSÉ par M^{me} Carole Lévesque et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents

62.09E.24

D'ADOPTER l'ordre du jour tel que reproduit ci-dessous :

1. Ouverture de l'assemblée et constatation du quorum
2. Lecture et adoption de l'ordre du jour
3. Organigramme de la Régie – Adoption
4. Direction générale de la Régie – Appel de candidatures
5. Collecte et transport des déchets, des matières organiques et des encombrants dans 16 municipalités de la MRC de Kamouraska – Résultats de l'ouverture des soumissions
6. Période de questions
7. Clôture et levée de la séance.

3. ORGANIGRAMME DE LA RÉGIE – ADOPTION

En qualité de président du Comité Ressources humaines, M. Raymond Malo présente la proposition d'organigramme qui a été transmise aux administrateurs en vue de la présente assemblée. Cet organigramme est simple pour le moment mais la Régie est en croissance et

est appelée à se développer davantage sur divers plans et dossiers. L'organigramme évoluera en conséquence.

L'organigramme proposé prévoit la direction générale et le greffe (qui sont interreliés et seront combinés à un certain point), le responsable des opérations, les camionneurs opérateurs, et le personnel administratif et de comptabilité. La Régie aura des décisions à prendre à savoir si elle continue de confier certaines tâches à l'externe ou si le tout sera effectué à l'interne. Par exemple, la firme externe qui effectue actuellement la comptabilité de la Régie continuera de le faire jusqu'à nouvel ordre.

Pour le moment, l'organigramme ne prévoit pas de poste particulier pour les activités de communication et de sensibilisation pour la Régie. Certaines activités dans ce domaine pourront être réalisées par la direction générale et l'adjointe administrative. D'autres activités devront probablement être confiées à l'externe. Éventuellement, avec le développement anticipé de la Régie, le conseil pourrait décider d'ajouter à l'organigramme un ou des postes d'agent de sensibilisation.

IL EST PROPOSÉ par M. Gervais Darisse et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents

63.09E.24

D'APPROUVER l'organigramme de la Régie tel que proposé.

4. DIRECTION GÉNÉRALE DE LA RÉGIE – APPEL DE CANDIDATURES

Le Comité Ressources humaines, assisté de M^{me} Maryse Pelletier, de la MRC de Kamouraska, a préparé une description de tâches pour le directeur général ainsi qu'un appel de candidatures, documents qui ont été transmis aux administrateurs.

Conscience environnementale, autonomie, créativité, grande compétence en informatique, notamment sur les médias sociaux, sont des qualités et compétences sur lesquelles on mise dans l'appel de candidatures.

Un compte Facebook devra être créé pour la Régie afin de partager l'appel de candidatures. Les municipalités membres et les administrateurs qui ont un compte Facebook seront invités à le partager également.

Le titre du poste sera modifié pour Directeur général et greffier-trésorier. La formulation de l'offre d'emploi sera corrigée pour tenir un propos neutre (éviter le tu et le vous). On y précisera que le travail en partie à distance pourrait être une possibilité.

IL EST PROPOSÉ par M. Dan Drapeau et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents

64.09E.24

D'APPROUVER, avec les corrections demandées, la description de tâches et l'offre d'emploi proposées pour le poste de directeur général et greffier-trésorier de la Régie.

DE FAIRE PUBLIER l'appel de candidatures sur Facebook, dans les journaux Le Placoteux et L'Info Dimanche, dans chacune des municipalités membres, au centre d'emploi et, si possible, sur les sites de Québec municipal et de la Fédération québécoise des municipalités.

5. COLLECTE ET TRANSPORT DES DÉCHETS, DES MATIÈRES ORGANIQUES ET DES ENCOMBRANTS DANS 16 MUNICIPALITÉS DE LA MRC DE KAMOURASKA – RÉSULTATS DE L'OUVERTURE DES SOUMISSIONS

L'ouverture des soumissions dans le cadre de cet appel d'offres a eu lieu ce matin à 11 h. Une seule soumission a été déposée par Services Sanitaires A. Deschênes inc., au montant, pour la première année du contrat, de 1 773 409,14 \$, incluant les taxes. Dans l'éventualité où la Régie exerçait toutes les options stipulées en sa faveur pour les deux années suivantes, le contrat total se chiffrerait à un montant de 4 626 350 \$, tous ajustements prévus aux devis en sus.

Cette soumission se lit ainsi par type de collectes (chiffres arrondis au mille dollars près et sans les taxes) :

- Bacs de déchets – 17 collectes : 491 394 \$;
- Conteneurs de déchets – 52 collectes : 336 750 \$;
- Bacs de matières organiques – 28 collectes : 607 558 \$; et
- Encombrants – 1 collecte : 106 728 \$.

De l'avis de M. Faucher, les coûts pour la collecte et le transport des bacs de matières organiques et des encombrants sont élevés.

Comme il n'y a qu'un soumissionnaire, la loi permet à la Régie d'avoir des discussions de gré à gré avec lui. M. Darisse croit qu'il serait possible de négocier sur le coût pour la collecte des matières organiques. Les administrateurs sont en accord avec ce constat.

Avant de parler au soumissionnaire, la Régie doit décider des orientations à retenir par exemple est-ce qu'elle peut faire autrement afin de diminuer les coûts, par exemple en exécutant la collecte des matières organiques elle-même. C'est toute une logistique à envisager (camions et personnel). M. Faucher explique qu'il a demandé à la municipalité de Saint-Alexandre-de-Kamouraska d'envisager la possibilité de nous louer son camion deux ou trois jours par semaine et à quel tarif, mais il pense que ce n'est pas quelque chose qui les intéressera.

La question des encombrants nécessite aussi une réflexion et une démarche de sensibilisation. Mention est faite que la collecte des encombrants pourrait être faite en octobre plutôt qu'en septembre.

L'ouverture des soumissions pour la location de deux camions aura lieu le 26 septembre 2024. Les coûts de location sont les derniers chiffres attendus pour l'adoption du budget 2025 de la Régie à une assemblée extraordinaire envisagée pour le 30 septembre prochain.

La Régie a un délai de 60 jours de la date d'ouverture des soumissions, soit jusqu'au 5 novembre 2024 pour attribuer, en tout ou en partie, le contrat pour la collecte et le transport des déchets, des matières organiques et des encombrants.

6. PÉRIODE DE QUESTIONS


Aucun public présent donc aucune question adressée au conseil d'administration.

7. CLÔTURE ET LEVÉE DE LA SÉANCE

IL EST PROPOSÉ par M. Guillaume Dufour et résolu à l'unanimité des membres présents

65.09E.24

DE CLORE la rencontre à 20 h 3.


Gilles DesRosiers
Président


Danielle Caron
Secrétaire de l'assemblée

Je, soussigné, Gilles DesRosiers, président, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient.


Gilles DesRosiers, président

